



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prise en charge

Question écrite n° 101762

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation des personnes handicapées âgées. Elles sont aujourd'hui plus de 650 000 en France. À l'âge de 60 ans, ces personnes sont rattachées aux dispositifs de droit commun, ce qui n'est pas satisfaisant. Par ailleurs, les maisons de retraite ne sont toujours pas assez adaptées pour accueillir ce type de public. Dès lors, les familles de personnes handicapées sont particulièrement inquiètes, à juste titre, sur la prise en charge de leurs proches lorsque ceux-ci avancent dans l'âge. Aussi, il lui demande quelle place elle compte accorder aux personnes handicapées âgées, dans le cadre des réflexions en cours sur la dépendance.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101762

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2193

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)